



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 28 mars 2019

Le vingt-huit mars deux mil dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, GERVAIS Hubert, MARTIN Richard, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) : M MARUITTE Rémi.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAGAINÉ Chantal procuration à GOURDEL Michel.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 10

Secrétaire de séance : Mme GILOUPPE Chantal.

D2019-03-28 – COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après vote à main levée, de s'opposer à cette décision.

A l'unanimité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 0)

D2019-03-28 – CREATION D'UN POSTE TECHNIQUE SAISONNIER POUR ACCROISSEMENT ACTIVITE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création éventuelle d'un poste saisonnier afin de renforcer les services techniques sur au moins 4 mois de l'année (avril à juillet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, après vote à main levée, d'accepter cette proposition.

A l'unanimité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 0)

D2019-03-28 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les subventions pour les associations de l'année 2019 :

- Union Sportive Neufchâtelloise (foot) : 700.00€
- Association Culturelle Perseigne Neufchâtel : 400.00€

- Joseph Roussel : 450.00€
- Neufonic Baby Junior : 500.00€
- Biblionet : 200.00€
- Notre Dame de Perseigne « Riboul'Dingue » : 500.00€
- JUM3A (jumelage) : 300.00€
- Organisation 14 juillet : 500.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les subventions attribuées à la commune pour l'année 2019.

Monsieur le Maire présente des demandes de subventions pour des voyages scolaires en 2019. Il propose de participer à hauteur de 50€ par famille.

- GISSELERE Anaïs (Angleterre)
- MAIGNAN Mélissa (séjour ski)
- BROUARD Ethan (séjour ski)
- BROUARD Louanne (Espagne)
- FOUSSARD Axelle (séjour ski)
- CLECH Eloïse (séjour ski)
- CHARTIER Orlane (Espagne)
- MARTIN Romain (Espagne)
- GENISSEL Mathéo (Espagne)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser 50€ à chaque famille et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – FACTURE SDIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture du SDIS pour un montant de 12 872.00€ TTC correspondant à la contribution incendie de l'année 2019. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture du SDIS d'un montant de 12 872.00€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – FACTURE SOS TRAVAIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture SOS TRAVAIL pour un montant de 525.85€ TTC correspondant à l'accroissement d'activité du service technique. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture SOS TRAVAIL d'un montant de 525.85€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – FACTURE PARC NORMANDIE MAINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture du Parc Normandie Maine d'un montant de 1061.00€ TTC correspondant à participation statutaire. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de payer la facture du Parc Normandie Maine d'un montant de 1061.00€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – FACTURE CDG 72

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture du Centre de Gestion 72 d'un montant de 972.00€ TTC correspondant au remplacement de la secrétaire d'accueil en janvier. Il sollicite l'accord des conseillers pour payer cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette facture à seulement 2 votes , 5 ont voté contre et il y a eu 4 abstentions.

A l'unanimité (pour : 2 contre : 5 abstentions : 4)

D2019-03-28 – DEVIS ORAPI

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ORAPI pour les produits d'entretien aux écoles et à la cantine scolaire. Il s'élève à 1674.11€ HT soit 2012.11€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis ORAPI pour acheter des produits d'entretien aux écoles et à la cantine scolaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – DEVIS NETTOYAGE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises Net Plus et Netto Décor pour l'entretien des locaux.

Nettoyage de la salle Saint Joseph : montant du devis = 120.00€ HT soit 144.00€ TTC

Nettoyage des vitres de l'ensemble des bâtiments communaux : montant du devis = 608.90€ HT soit 730.68€ TTC

Contrat de nettoyage pour la mairie, la bibliothèque et la salle polyvalente : montant du devis = 343.53€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les devis des entreprises Net Plus et Netto Décor pour l'entretien des locaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – DEVIS COLAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Colas pour un montant de

4763.90€ HT soit 5716.68€ TTC pour la pose de bordures sur l'Allée Marguerite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Colas pour la pose de bordures sur l'Allée Marguerite.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – DEVIS JULIEN ET LEGAULT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Julien et Legault pour un montant de 2034.50€ HT soit 2441.40€ TTC pour compléter l'aménagement le long de la RD 311.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Julien et Legault pour compléter l'aménagement de la rue Francis Caris.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – ADHESION A ASSOCIATION MAIRE ET ADJOINTS DE LA SARTHE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel de cotisation pour l'adhésion de la commune à l'association des Maires et Adjointes de la Sarthe et à l'association des Maires de France pour un coût annuel de 300.66€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à ses 2 associations.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – OFFRE FIBRE POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'offre de l'entreprise Sarthe Fibre pour la mise en place et l'abonnement de la fibre à la mairie. L'abonnement mensuel de la fibre s'élève à 49.00 € HT et les frais d'installation des services s'élèvent à 150.00 € HT. Auquel il faut ajouter le routeur Sarthe Fibre pour un montant de 125.00 € HT. Le contrat d'abonnement s'élève à 275.00 € HT.

Pour l'abonnement aux écoles, le contrat s'élève à 49.00 € HT par site chez l'entreprise NordNet.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

D2019-03-28 – DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux demandes de pizzaiolos pour s'installer sur la commune un soir en semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'accepte pas ces propositions.

A l'unanimité (pour : 0 contre : 10 abstentions : 1)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes pour l'installation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- La commune de Neufchâtel-en-saosnois décide de participer à la démarche groupée proposée par le Départemental 72.
- Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques :

Elle accepte de désigner comme coordinateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe. Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointes en annexe et d'autoriser le Maire à la signer
- De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démolition des WC publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, cette proposition de démolir les WC publics.